



**Janvier 2018-01**

**Changement de prestataires eau et assainissement :**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, **STGS** est le nouveau délégataire pour assurer la distribution en eau potable sur le territoire de notre commune.

Suite à ce changement, l'envoi des factures a pris du retard.

Les personnes souhaitant (re)mettre en place la mensualisation devront en faire la demande auprès de STGS, en effet VEOLIA, l'ancien prestataire, n'est pas autorisé à transmettre les coordonnées bancaires de ses clients.

Pour tout renseignement ou demande d'intervention, vous pouvez contacter la société STGS au 09.69.32.69.33 (appel non surtaxé), ou bien vous rendre dans leurs locaux situés Place de la République à Notre Dame de Gravenchon, du lundi au vendredi de 10h à 12h, le mardi et le jeudi de 14h00 à 18h et le vendredi de 14h à 16h.

La société **VEOLIA** se voit confier la gestion de l'assainissement en remplacement de la société SAUR.

Dans le fonctionnement, pas de changement pour les usagers (pas d'augmentation des tarifs), vous continuerez à ne recevoir qu'une seule facture qui sera maintenant éditée par la société STGS.

**Gestion des eaux de pluie :**

Dans un souci de lutte contre les ruissellements et les inondations, les eaux pluviales doivent être gérées sur la parcelle. Suite aux différents événements climatiques des mois de décembre et de janvier, il a été constaté que de nombreuses propriétés ne respectent pas cette prescription (toitures sans gouttières ou bien descente de gouttières directement sur la route ou chez les voisins...), occasionnant un afflux d'eau.

Il est donc demandé à chacun, afin de ne pas accroître le risque d'inondation des propriétés voisines, et dans la mesure du possible, de traiter les eaux pluviales sur leur parcelle, via la mise en œuvre notamment de cuve de récupération d'eau de pluie, drainage, etc....

**Enquête INSEE :**

L'INSEE réalise, entre le 1<sup>er</sup> février et le 30 avril 2018 une enquête sur le thème du cadre de vie et la sécurité. Cette enquête, obligatoire, vise à mesurer la qualité de l'environnement de l'habitat et l'insécurité. Elle vise également à connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes.

Quelques ménages seront sollicités. Mme Armelle Cantois, une enquêtrice de l'Insee chargée de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Elle sera munie d'une carte officielle. Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

**Marchand de fruits et légumes (Laure fait votre marché) :**

Après environ 3 ans de bons et loyaux services le samedi matin, Laure met un terme à son activité.

### Inscriptions scolaires :

Les inscriptions scolaires pour la rentrée 2018/2019 sont ouvertes.

Vous devez dans un premier temps procéder à la pré-inscription en mairie de Norville. Veuillez vous munir du livret de famille, d'un justificatif de domicile, du carnet de santé de l'enfant (ou certificat de vaccination) et d'une attestation responsabilité civile.

Puis dans un second temps, vous devrez remettre à Mme Haubert, directrice de l'école du Marais, sur RDV, le dossier d'inscription délivré en mairie pour procéder à l'inscription définitive.

### Question de civisme :

Dans le cadre du respect de la vie en communauté, il est demandé aux personnes promenant leurs animaux sur les différents espaces publics (routes, trottoirs, stade de foot, coulée verte, aire de jeux, etc ...) de ramasser leurs déjections.

Nous vous rappelons que selon les dispositions de l'article R. 633-6 du Code Pénal : «...est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 3e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique... ». **Le montant d'une amende de la 3ème classe peut s'élever à 450 €.**

### Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande (Commande groupée de végétaux) :

Le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande organise une nouvelle campagne de commande groupée d'arbres et d'arbustes. Plus de 60 essences d'arbres et d'arbustes sont proposées, ainsi que différentes fournitures. Les commandes se font maintenant exclusivement sur internet : <http://plantations.pnr-seine-normande.com>

Les commandes pourront être effectuées jusqu'au 11 février pour une livraison à la Maison du Parc les 02 et 03 mars.

### Chauve-souris :

Dans le cadre de ses missions de suivi des espèces sauvages, l'association « CHENE » d'Allouville Bellefosse récupère les chauves-souris mortes. Si vous trouvez une chauve-souris morte, vous pouvez la déposer chez M. Didier GENET qui se chargera de son acheminement auprès de l'association.

### Les Amis de l'école :

Le **samedi 17 février 2018** l'association « Les Amis de l'école » organise un **loto** à 20h00 à la salle des fêtes (ouverture des portes à 18h30). Inscriptions et renseignements au 06 30 50 18 50. De nombreux lots sont à gagner (Bon d'achat de 200 euros, Cookéo, Go-Pro, centrale vapeur, tablette, aspirateur, appareil à raclette ...). Possibilité de restauration sur place.

### ANSL :

Vous trouverez ci-joint le bulletin d'inscription pour le **Déjeuner Pot-au-feu du jeudi 15 mars 2018**. Les inscriptions sont possibles jusqu'au 04 mars.